

Image not found or type unknown



En contrat cae en maison de retraite

Par **kikou86**, le **08/05/2010** à **13:39**

Bonjour,rrrrEn contrat CAE depuis aout 2009 dans une maison de retraite public, voilà ma question:rrrrMa cadre de santé me dis que suis là juste pour l'aide au couché(avec une aide-soignante) des personnes âgées, que je n'ai pas le droit de leur donner à manger, ni d'amener une personne au toilette, bref je me sens vraiment inutile, je voudrais savoir quels sont les droits exact de mon travail en CAE, sur mon contrat est stipuler" aide au coucher" .rrrmerçi d'avance pour une reponse de votre part.